

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1832
23 janvier 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**LETTRE DATÉE DU 10 JANVIER 2008, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE LA
CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, TRANSMETTANT LA
LISTE DES RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS SUR DES QUESTIONS
DE DÉSARMEMENT ET DE SÉCURITÉ INTERNATIONALE,
QUI ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
À SA SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la liste des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session, dans lesquelles il est fait expressément mention de la Conférence du désarmement, ainsi que d'autres résolutions et décisions consacrées ou touchant à des questions de désarmement et de sécurité internationale.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon

Annexe

I. À sa soixante-deuxième session, l'Assemblée générale a adopté les résolutions suivantes, dans lesquelles il est fait expressément mention de la Conférence du désarmement:

- 62/19 Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (par. 2, 4 et 5)
- 62/20 Prévention d'une course aux armements dans l'espace (par. 2, 5, 6 et 8)
- 62/34 Interdiction de déverser des déchets radioactifs (par. 1, 4 et 5)
- 62/37 Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires (par. 10)
- 62/38 Désarmement régional (par. 1)
- 62/42 Désarmement nucléaire (par. 14, 15, 19 et 20)
- 62/44 Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (par. 2)
- 62/51 Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (par. 1 et 2)
- 62/54 Rapport de la Commission du désarmement (par. 5 et 9)
- 62/55 Rapport de la Conférence du désarmement (par. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7)

II. Autres résolutions consacrées à des questions de désarmement et de sécurité internationale:

- 62/13 Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires
- 62/14 Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix
- 62/15 Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique
- 62/16 Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)
- 62/17 Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale
- 62/18 Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient
- 62/21 La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification
- 62/22 Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre

- 62/23 Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction
- 62/24 Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, chargées d'examiner le Traité en 1995 et en 2000
- 62/25 Vers un monde exempt d'armes nucléaires: accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire
- 62/26 Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage
- 62/27 Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération
- 62/28 Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements
- 62/29 Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement
- 62/30 Effets de l'emploi d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri
- 62/31 Traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok)
- 62/32 Réduction du danger nucléaire
- 62/33 Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive
- 62/35 Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires
- 62/36 Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires
- 62/39 Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires
- 62/40 Prévention de l'accès non autorisé aux systèmes portatifs de défense aérienne, de leur transfert et de leur utilisation illicites
- 62/41 Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction
- 62/43 Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales
- 62/45 Mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional
- 62/46 Prévention de l'acquisition de matières ou de sources radioactives par des terroristes

- 62/47 Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects
- 62/48 Relation entre le désarmement et le développement
- 62/49 Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
- 62/50 Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement
- 62/52 Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique
- 62/53 Mesures de confiance à l'échelon régional: activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale
- 62/56 Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient
- 62/57 Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
- 62/58 Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
- 62/59 Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
- 62/60 Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction
- 62/216 Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

III. L'Assemblée générale a également adopté trois décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale*

- 62/512 Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale
- 62/513 Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens appropriés d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire
- 62/514 Missiles

Tous les documents et comptes rendus de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale qui étaient consacrés à des questions de désarmement et de sécurité internationale ont été distribués durant la session à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, dont tous les membres de la Conférence du désarmement.

* Ces décisions seront publiées ultérieurement sous la forme d'un additif au présent document.